

OPTIMISEZ VOTRE PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LA LOI DE FINANCES 2025



FÉVRIER 2025

Les Conseils d'un Expert en Gestion de Patrimoine

En tant que conseiller en gestion de patrimoine, mon rôle est d'accompagner mes clients dans la structuration et l'optimisation de leurs actifs financiers, immobiliers et professionnels, tout en anticipant les évolutions fiscales et économiques.

La promulgation de la **Loi de Finances 2025**, publiée au Journal Officiel le 15 février 2025, offre un cadre nouveau qui mérite une analyse approfondie pour en tirer le meilleur parti.

Adoptée dans un contexte de redressement des comptes publics, cette loi introduit des mesures impactant à la fois les particuliers et les entreprises. Voici un décryptage détaillé de ses principales dispositions, agrémenté de conseils personnalisés pour valoriser votre patrimoine.

Un Contexte de Redressement Budgétaire

La Loi de Finances 2025 s'inscrit dans une stratégie ambitieuse visant à réduire le déficit public de **6,1 % du PIB en 2024 à 5,4 % en 2025**, avec un objectif à long terme de revenir sous la barre des 3 % d'ici 2029.

Cet effort repose sur deux leviers principaux :

- Une réduction des dépenses publiques (**41,3 milliards d'euros**)
- Une augmentation des recettes fiscales (**19,3 milliards d'euros**)

En tant que conseiller, je vous aide à comprendre comment ces orientations macroéconomiques influencent vos décisions patrimoniales, qu'il s'agisse d'investissements ou de transmission.

Mesures pour les Particuliers : Fiscalité et Opportunités

1. Revalorisation du Barème de l'Impôt sur le Revenu

Les tranches de l'impôt sur le revenu (IR) sont revalorisées de 1,8 % pour les revenus 2024, à déclarer en 2025, en ligne avec l'inflation constatée. Le nouveau barème de l'impôt sur le revenu est le suivant :

Revenu imposable (pour une part)	Taux d'imposition sur la tranche
Jusqu'à 11 497 €	0%
De 11 498 € à 29 315 €	11%
De 29 316 € à 83 823 €	30%
De 83 824 € à 180 294 €	41%
Supérieure à 180 294 €	45%

Barème de l'impôt 2025 sur les revenus 2024. Source : economie.gouv.fr

Conseil patrimonial : cette revalorisation modérée peut augmenter votre capacité d'épargne. Nous explorons avec vous des solutions comme le PER pour réduire votre assiette imposable tout en préparant votre avenir.

2. Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus (CDHR)

Une taxe « anti-optimisation » vise les contribuables aux revenus annuels supérieurs à 250 000 € (personne seule) ou 500 000 € (couple), garantissant un **taux d'imposition minimal de 20 %**. Cette mesure, qui devrait rapporter 1,87 milliard d'euros, concerne les foyers dont les revenus sont principalement liés à leurs investissements et soumis à la « flat tax » qui inclut un impôt forfaitaire de 12.8%.

Notre expertise : si vous êtes concerné, je peux examiner votre fiscalité globale et mettre en place des stratégies d'investissement performants réduisant la pression fiscale, tout en respectant ce nouveau cadre.

3. Exonérations et Dons Familiaux

La Loi de Finances 2025 instaure une **exonération temporaire des droits de donation** pour les dons d'argent consentis par un parent, grand-parent ou oncle/tante sans descendant, à condition qu'ils soient utilisés dans les six mois pour l'achat d'un logement neuf ou des travaux de rénovation énergétique éligibles à MaPrimeRénov'. Le montant exonéré est limité à 100.000 € par donateur et 300.000 € au total. Cette nouvelle

exonération s'inscrit dans le cadre plus général de la stratégie de transmission, dont la bonne structuration pour le chef d'entreprise est un enjeu majeur.

Notre accompagnement : intégrer cette mesure dans une stratégie de transmission optimisée.

4. Immobilier et Location Meublée

Pour les loueurs en meublé non professionnels (LMNP), le calcul de la plus-value intègre désormais les amortissements déduits, augmentant potentiellement la fiscalité à la revente. À l'inverse, l'exonération des plus-values liées à la cession de droits de surélévation est prolongée jusqu'en 2026

Notre approche : je vous guide dans le choix entre LMNP et régime réel, et identifie les opportunités d'investissement immobilier compatibles avec ces évolutions. Pour les chefs d'entreprise, je vous aide à déterminer le mode de détention optimal de votre immobilier professionnel.

5. Prêt à Taux Zéro (PTZ) et Transition Écologique

Le PTZ est étendu à tout le territoire pour l'achat de logements neufs, individuels ou collectifs, facilitant l'accès à la propriété pour les primo-accédants. Par ailleurs, les malus sur les véhicules polluants sont renforcés.

Conseil : intégrer ces critères fiscaux et écologiques dans vos projets immobiliers ou automobiles.

Mesures pour les Entreprises : Anticiper et Investir

1. Contribution Exceptionnelle sur les Bénéfices

Les grandes entreprises (> 1 milliard € CA) sont soumises à une contribution exceptionnelle, rendement attendu : **12 milliards € sur deux ans**.

Mon accompagnement : stratégie de gestion de trésorerie adaptée à votre activité.

2. Taxe sur le Rachat d'Actions et Report de la Suppression de la CVAE

Une taxe de 400 millions d'euros cible les rachats d'actions par les grandes entreprises, tandis que la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est repoussée à 2030, générant 4,24 milliards d'euros en 2025. Conseil : je vous assiste dans l'analyse de l'impact de ces mesures sur votre trésorerie et dans la planification de vos investissements à moyen terme.

Pourquoi Faire Appel à 23IS ?

La Loi de Finances 2025 complexifie la gestion patrimoniale avec ses hausses ciblées et ses incitations.

Notre rôle : transformer ces contraintes en opportunités :

- Réduction de votre pression fiscale
- Anticipation des transmissions
- Diversification de vos actifs

Que vous soyez un particulier ou un dirigeant, je mets à votre disposition une approche **sur mesure**, fondée sur une compréhension fine des textes.

CONTACT



www.23is.fr
contact@23is.fr
06 77 42 00 25